



HAÏTI

BILAN COMMUN DE PAYS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

JUIN 2017



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Bilan commun de pays (Bcp) a été réalisé de janvier à août 2016 par l'équipe pays des Nations unies dans le cadre du processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations unies pour l'assistance au développement (UNDAF)¹ pour la période 2017-2021. En tenant compte des études et des analyses conduites par le gouvernement et les autres partenaires au développement, la réalisation de ce Bcp s'est avérée opportune afin de mieux appréhender la dynamique des changements politiques, institutionnels, économiques et sociaux survenus au cours des quatre dernières années, et leur impact sur les droits fondamentaux de la population, particulièrement les droits des personnes et des groupes les plus vulnérables. Cependant cette analyse a également révélé un manque crucial de données, aussi bien pour les acteurs nationaux que pour les partenaires internationaux qui interviennent dans le domaine du développement, et qui se trouvent par là-même limités dans leur capacité d'analyse de la situation actuelle. Cette lacune devra être prise en compte comme un secteur d'intervention prioritaire à travers l'UNDAF.

Le choix des thématiques couvertes par l'analyse pays a été essentiellement orienté par les priorités et les orientations stratégiques du pays déclinées dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le programme de développement durable à l'horizon 2030 notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), les leçons apprises des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré (ISF) et des programmes des entités des Nations unies. Il a été retenu cinq thématiques :

- La réduction de la pauvreté et de l'emploi
- L'accès aux services sociaux de base y compris la culture
- L'exclusion sociale et l'égalité des sexes
- La résilience
- La gouvernance

Le Bcp a aussi abordé la problématique humanitaire et l'épineuse question de la production des données statistiques pour le suivi et l'évaluation des poli-

1 United Nations Development Assistance Framework (UNDAF)

tiques publiques, des programmes et des projets de développement.

Ces différentes thématiques ont été analysées par les groupes de travail composés essentiellement du personnel des entités des Nations unies. Toutefois, ces groupes ont eu des échanges réguliers avec les partenaires nationaux notamment avec les ministères et les Organisations de la société civile (OSC). La réalisation du Bcp a été supervisée par l'équipe pays des Nations unies. La coordination technique a été assurée par le groupe programme avec l'appui du bureau intégré de la coordination des Nations unies.

Le bilan commun de pays s'inscrit également dans un contexte de transition du mandat de la Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) vers une autre configuration de la présence des Nations unies dans le pays. La réflexion en cours sur la transition de la MINUSTAH laisse apparaître au moins trois défis majeurs : La décision sur le futur mandat et la configuration institutionnelle post- MINUSTAH, les capacités des agences des Nations unies à prendre en charge l'exécution de certaines activités importantes relevant du mandat de la MINUSTAH pour ne pas en perdre les avancées vers la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi que la disponibilité du financement.

Conformément aux directives du Groupe de développement des Nations unies (UNDG) et aux orientations de l'équipe pays des Nations unies, le Bcp s'est assigné les principaux objectifs suivants :

Conformément aux directives du Groupe de développement des Nations unies (UNDG) et aux orientations de l'équipe pays des Nations unies, le Bcp s'est assigné les principaux objectifs suivants :

- (i) Identifier les problèmes ou les défis majeurs qui minent le développement durable d'Haïti ;
- (ii) Élucider les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des problèmes majeurs identifiés ;
- (iii) Examiner les rôles et évaluer les capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits identifiés ;
- (iv) Apprécier les avantages comparatifs de l'équipe pays des Nations unies et procéder au choix des domaines prioritaires d'intervention des Nations unies en veillant à l'alignement aux priorités nationales.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche méthodologique a été guidée par les cinq principes programmatiques des Nations unies notamment l'approche basée sur les droits de l'homme, la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, la Gestion axée sur les résultats (GAR) et le développement des capacités. Précisément, dans la perspective de l'approche basée sur les droits de l'homme, l'analyse a consisté à apprécier l'état ou le niveau du respect, de la réalisation et la protection des droits de l'homme. En effet, la centralité et l'universalité des droits de l'homme ont été réaffirmées par le programme de développement durable à

l'horizon 2030 qui est guidé par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations unies, notamment le plein respect du droit international. Ainsi, le paradigme du développement humain durable place la dignité de la personne humaine au cœur du développement qui vise essentiellement à assurer le respect, la réalisation et la protection des droits de l'homme garantis par les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Bcp a également eu recours aux principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies² qui permettent d'articuler l'approche basée sur les droits de l'homme et la problématique de la pauvreté. En effet, ces principes proposent une acception de la pauvreté qui met en exergue son caractère multidimensionnel. Ils affirment que « la pauvreté est à la fois une des causes fondamentales et une des multiples conséquences de la violation des droits de l'homme »³. Ainsi, le Bcp a aussi approché la réduction de la pauvreté et l'emploi, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base y compris la culture, les vulnérabilités aux catastrophes et au changement climatique, l'égalité des sexes et la gouvernance comme des conséquences ou des causes de la pauvreté multidimensionnelle. Ils témoignent de la privation de la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels par la population

particulièrement par les personnes et les groupes les plus vulnérables.

Il paraît important de signaler que la référence à la pauvreté multidimensionnelle s'est avérée judicieuse pour mettre en exergue les relations causales entre les différentes thématiques. Ainsi, son approche méthodologique assez complexe n'a pas été mobilisée pour l'analyse des différentes thématiques. En définitive, en se basant sur l'approche basée sur les droits de l'homme, et les principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, les conventions et les traités ratifiés ainsi que la Constitution de la république d'Haïti ont constitué les points d'entrée du Bcp pour chaque thématique. En effet, en vertu du droit international, l'État haïtien a l'obligation d'appliquer les conventions et les traités ratifiés à travers la législation nationale, les plans de développement, les politiques publiques, les programmes et les projets publics. En s'inscrivant dans cette perspective, le mandat des Nations unies est essentiellement de veiller, fournir un appui et accompagner les États bénéficiaires de leur assistance dans l'application des traités et des conventions ratifiés. Les entités des Nations unies particulièrement les agences des Nations unies ont des mandats spécifiques pour apporter un appui technique et financier à l'application des conventions et des traités à travers leurs programmes.

2 Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies- Résolution 21/11 du 27 septembre 2012

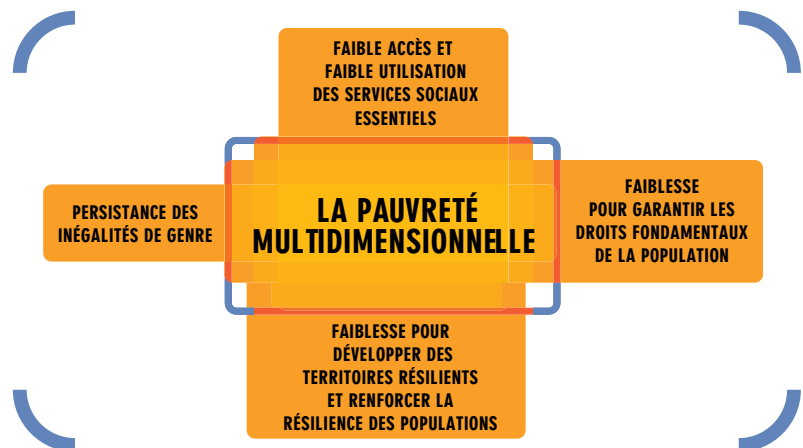
3 Ibid, préface.

La revue documentaire et les entretiens réalisés avec quelques informateurs clés ont permis de collecter les données quantitatives et qualitatives nécessaires pour apprécier le niveau du respect, de la réalisation et de la protection des droits de l'homme en Haïti. La collecte documentaire a privilégié les études, les enquêtes, les rapports des programmes et des projets produits par le gouvernement, les autres partenaires au développement et les entités des Nations unies. Le dernier rapport de l'Examen périodique universel (EPU) a été une source importante d'informations sur la situation globale des droits de l'homme en Haïti. Il a été organisé des consultations spécifiques avec des groupes de jeunes, dans trois régions et avec quelques bailleurs de fonds. Elles avaient pour objet de recueillir leurs opinions sur les problèmes majeurs de développement, de consolidation de la stabilité et de la paix ainsi que sur les avantages comparatifs des Nations unies pour soutenir les efforts nationaux en vue d'apporter des réponses pertinentes à ceux-ci.

L'approche méthodologique exposée ci-dessus a permis d'identifier cinq problèmes majeurs et des problèmes spécifiques relatifs à la situation et la réponse humanitaires, et le cadre de planification, de programmation et de gestion du développement. Ces problèmes expriment

tous un faible niveau de respect, de réalisation et de protection des droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels en Haïti. Cette approche méthodologique a aidé à cerner les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problèmes majeurs. Elle a été mobilisée pour analyser les rôles et les capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires des droits concernés par les problèmes identifiés. Il s'agit des problèmes ci-après :

La pauvreté multidimensionnelle causée par une architecture complexe de problèmes politiques, économiques, environnementaux et sociaux. La pauvreté multidimensionnelle dévoile la



faiblesse ou l'incapacité des institutions publiques et du secteur privé à élaborer et mettre en œuvre de façon efficace des politiques publiques et des stratégies susceptibles de promouvoir une croissance durable et inclusive qui devrait permettre de réduire la pauvreté sous toutes ses formes.

- Le faible accès et la faible utilisation des services sociaux essentiels, notamment pour les plus vulnérables.
 - La faiblesse des capacités des institutions nationales, régionales et locales, et de la société civile à développer des territoires résilients et à renforcer la résilience des populations, particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles et au changement climatique.
 - La persistance des inégalités de genre dans la société haïtienne limitant une jouissance équitable des droits entre les hommes/garçons et les femmes/filles.
 - La faiblesse des institutions démocratiques pour garantir les droits fondamentaux de la population particulièrement des personnes les plus vulnérables, en matière d'accès à la citoyenneté, à la participation aux élections et à la gestion des affaires publiques, de justice et de sécurité.
- défavorisés aux crises humanitaires récurrentes.
- Les faibles capacités des institutions publiques en matière de planification, de programmation et de gestion du développement notamment dans la production des données statistiques nécessaires pour l'élaboration des politiques, des programmes et des projets basés sur les évidences, ainsi que pour le suivi et l'évaluation de leur efficacité, leur efficience et leur impact sur les conditions de vie de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables.

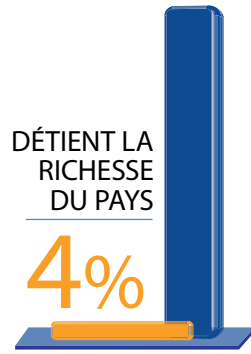
En ce qui concerne la situation humanitaire, et le cadre de planification, de programmation et la gestion du développement, il sied de retenir les problèmes spécifiques ci-après :

- La faiblesse de l'État haïtien à garantir et assurer une coordination efficace de la réponse humanitaire en vue de réduire de façon significative la vulnérabilité de la population particulièrement des personnes et des groupes les plus

L'ampleur, la gravité et la persistance de ces différents problèmes majeurs particulièrement de la pauvreté multidimensionnelle sont très perceptibles dans la société haïtienne. Ils sont plausibles dans le vécu quotidien des haïtiens en milieu urbain et en zones rurales. Dans la perspective de l'approche basée sur les droits de l'homme adoptée par le Bcp, ils portent atteinte à la dignité humaine consacrée par les instruments internationaux des droits de l'homme et la constitution haïtienne de 1987 amendée. Le gouvernement haïtien a certes à son actif la ratification de la majorité des instruments internationaux des droits de l'homme. Il a aussi le mérite d'avoir décliné dans la législation nationale les dispositions de la plupart des traités et conventions ratifiés. Cependant, l'application effective de ces traités et conventions à travers les lois et la mise en œuvre des politiques publiques visant à garantir

les droits consacrés par ces instruments demeure un sérieux défi.

La pauvreté multidimensionnelle est profondément ancrée dans la société haïtienne. En effet, Haïti est une société duale qui s'organise autour de deux pôles formés, d'une part, d'une minorité représentant à peine 4% de la population qui détient la richesse du pays et d'autre part, de la vaste majorité de la population qui vit dans l'extrême pauvreté⁴. Celle-ci a créé une bipolarisation de la société qui exerce une forte influence sur la dynamique sociale. Cette stratification sociale est très rigide en ce sens que la mobilité sociale entre les deux principaux groupes est quasi-impossible. Elle joue un rôle majeur dans la reproduction sociale et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. En outre, elle a provoqué une fracture sociale qui a fragilisé la cohésion sociale. Cette fracture sociale est porteuse des germes de violence intergénérationnelle et contribue à créer un terreau favorable à l'émergence des antivaleurs. Le manque de cohésion sociale demeure un obstacle indéniable pour l'adhésion collective des différentes ca-

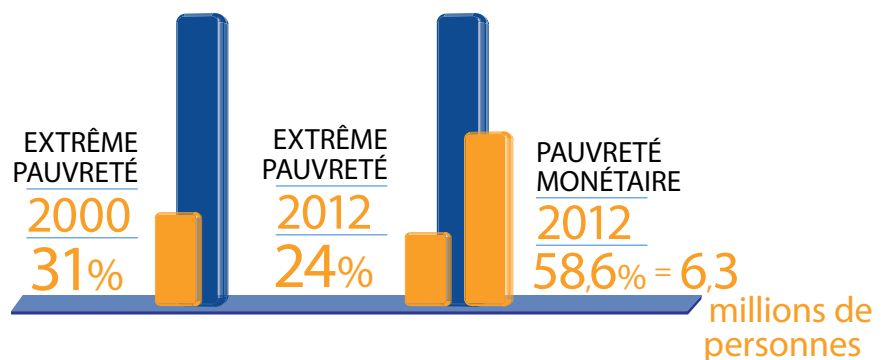


tégories sociales à un contrat social et un projet de société commun.



Haïti est un pays très pauvre en dépit de ces énormes potentialités. Au cours des dix dernières années, la pauvreté a certes baissé et les indicateurs sociaux ont connu une amélioration encourageante. Mais, les défis restent énormes. En effet, la proportion des haïtiens vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 31% en 2000 à 24% en 2012.

L'incidence de la pauvreté monétaire a été estimée à 58,6%, soit 6,3 millions de personnes⁵. Elle a été estimée à 8,8% en milieu urbain et à 37,8% en milieu rural. Les inégalités se sont plutôt aggravées notamment dans les zones rurales.



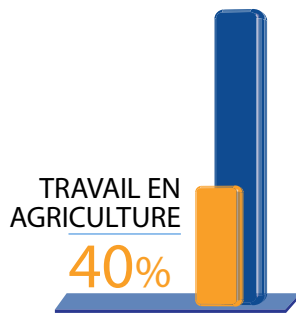
4 Doura, Fred - Economie d'Haïti : dépendance, crises et développement- op cité.

5 Les seuils de pauvreté ont été calculés sur la base de l'approche du coût des besoins essentiels, et en utilisant les données de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme (ECVMAS 2012).

COEFFICIENT
DE GINI2001 à
2012

Le coefficient de Gini a stagné à environ 0,6 de 2001 à 2012.

En zone rurale, il est passé de 0,49 à 0,56⁶. Les départements les plus éloignés de la capitale Port-au-Prince sont les plus pauvres. Il s'agit des départements du Nord-Est (44%), Nord-Ouest (43%), Nord (36%) et la Grande Anse (37%). La prévalence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes (59,5%) que chez ceux dirigés par les femmes (40,5%). Les femmes et les jeunes sont les principales victimes de la pauvreté.



Dans le domaine de l'emploi, près de 57% de la population haïtienne est active, 48% des femmes et 66% des

hommes, particulièrement en zone rurale où le taux d'activité est de 63%⁷. 40% environ de la population travaille dans l'agriculture. En 2014, on a observé une progression des emplois dans le sec-

teur textile et dans la fonction publique. Le nombre d'emplois du secteur textile est passé de 30633 en septembre 2013 à 36340 en septembre 2014, soit une augmentation de 16,1%. Pendant la même période, dans l'administration centrale de l'État, le nombre d'emplois est passé de 73763 à 75430, soit un accroissement de 2,3% en glissement annuel⁸.



Cependant, le chômage reste élevé, en particulier chez les jeunes. Le placement familial et le travail domestique concernent 407 000 enfants dont 207 000 en « situation inacceptable de travail domestique »⁹. Face à ce chômage élevé, des milliers d'haïtiens partent pour l'étranger, souvent de manière irrégulière et par des chemins qui les exposent à être exploités, détroussés ou pire. Selon la Banque Mondiale, en 2000, plus de 80% des haïtiens qualifiés et formés dans le secteur tertiaire quittent leur pays en vue de meilleures opportunités à l'étranger¹⁰.

6 Haïti - Des opportunités pour tous – Diagnostic pays-pays systématique - Groupe de la Banque mondiale - Mai 2015, page 18.

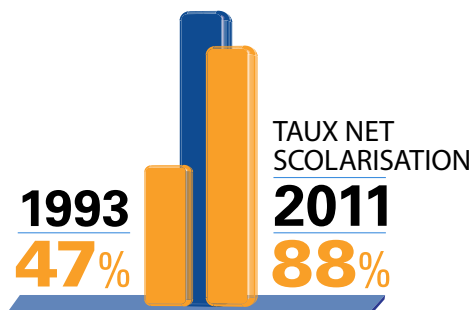
7 IRD et DIAL, Marché du travail : dynamique 2007-2012, 2014, p. 9.

8 Le budget rectificatif 2014-2015.

9 Fait référence au travail domestique réalisé par des enfants en dessous de l'âge minimum applicable en Haïti pour les formes non dangereuses de travail domestique : 15 ans ; pour les formes dangereuses de travail domestique : plus de 6 heures par jour entre 15 et 16 ans ou plus de 8 heures par jour entre 16 et 18 ans ; ou dans une situation proche de l'esclavage (toute personne de moins de 18 ans).

10 CNUCED, Rapport de 2007 sur les pays les moins avancés.

Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation est passé de 47% en 1993 à 88% en 2011.

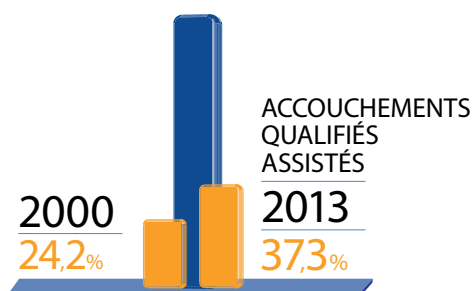


En 2012, les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes (15-49 ans), et des jeunes (15-24 ans) étaient respectivement de 73,6%, 78,7% et 85,1%. S'agissant de la santé, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 87 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 51 décès pour 1000 naissances vivantes en 2011. Cette tendance baissière a été aussi constatée pour le taux de mortalité maternelle qui a diminué de 670 décès pour 100000 naissances vivantes en 1990 à 380 pour 100000 naissances vivantes en 2013. La proportion des accouchements assistés par du personnel qualifié a connu

MORTALITÉ
MATERNELLE

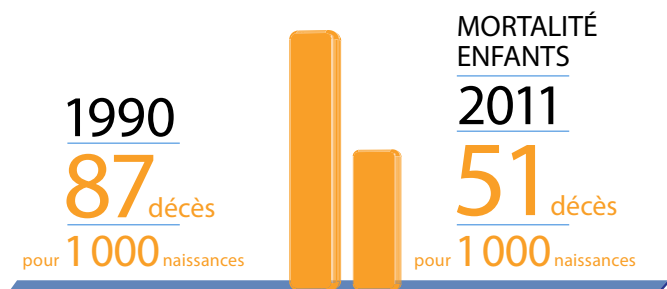


une légère augmentation passant de 24,2% en 2000 à 37,3% en 2013¹¹.



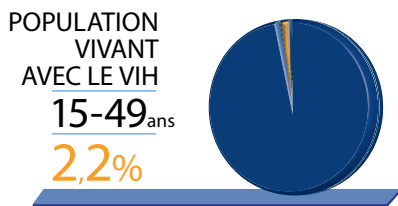
Bien que le niveau d'utilisation des méthodes de contraception ait augmenté dans le pays, on note que 35% des femmes en union ont des besoins non satisfaits dont 20% pour la limitation et 16% pour l'espacement. La fécondité des adolescentes est encore élevée avec 14% des 15-19 ans dont 11% sont déjà mères et 3% enceintes.

Haïti est le pays le plus touché par l'épidémie du VIH dans les Caraïbes, avec une prévalence de 2,2% chez les adultes de 15-49 ans¹².

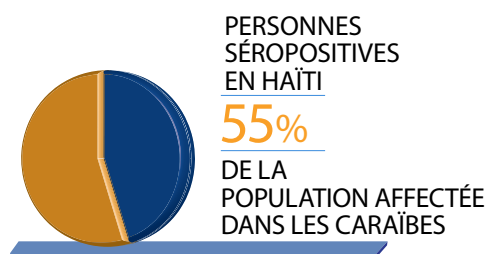


¹¹ Rapport Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 2013 - Haïti : un autre regard, pages 72, 73, 75, 112, 130.

¹² EMMUS V, 2012.



A ce jour, on estime à 150.000 (140 000 - 178 000) les personnes séropositives en Haïti dont 12,000 enfants âgés de 0 à 14 ans. Ce qui représente 55% du nombre de personnes qui vivent avec le VIH dans tous les pays des Caraïbes.



La proportion de femmes séropositives a légèrement augmenté, passant de 2,3% en 2006 à 2,7% en 2012 tandis que chez les hommes, la prévalence a baissé de 2,0% à 1,7% en 2012¹³. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus d'un tiers de tous les nouveaux cas d'infection dus au VIH avec une séoprévalence 3 fois plus élevée chez les jeunes filles (1,3%) que chez les jeunes garçons (0,4%) du même âge.

Sur le plan culturel, Haïti dispose d'une culture diversifiée qui est caractérisée par la richesse de sa créativité artistique, la musique et les danses tirées du répertoire traditionnel, la littérature,

le théâtre, l'artisanat. Le foisonnement des initiatives culturelles et la production impressionnante des œuvres d'art et de l'esprit témoignent de la créativité culturelle remarquable du peuple haïtien. Ce riche patrimoine culturel immatériel et matériel peut être mobilisé pour impulser le changement des mentalités nécessaire pour promouvoir le développement et renforcer la cohésion sociale. Cependant, la valorisation de cette richesse culturelle est handicapée par les faibles capacités institutionnelles des institutions publiques qui interviennent dans ce secteur et l'engagement timide du secteur privé.



En matière de protection sociale, dans un contexte où les chômeurs et les personnes inactives constituent 40,6% de la population active et où la part du secteur informel dans le marché du travail est de 57,1%¹⁴, la couverture des prestations sociales universelles non contributives demeure nettement inférieure aux besoins. Seulement 8% de la population haïtienne a bénéficié des prestations d'aide sociale non contributives en 2012, et seulement 11% des personnes en situation de pauvreté extrême bénéficiait

13 EMMUS 2006 & 2012.

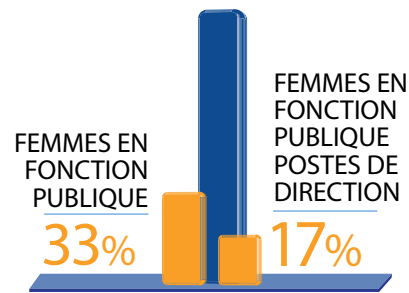
14 Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). Enquête sur l'emploi et l'économie informelle en Haïti (2007), 2010.

d'une assistance sociale publique par le biais de bourses, d'aide alimentaire ou d'autres redistributions.



La couverture de la protection sociale contributive reste très faible. Seulement 11% des travailleurs salariés ont accès à la sécurité sociale. Ils sont principalement concentrés dans les quintiles supérieurs de la population. Moins de 4% de la population ont accès à l'assurance-maladie, et seulement 2,6% des personnes de 65 ans et plus reçoivent une forme de retraite, la majorité étant des personnes qui ne sont pas pauvres.

Dans le domaine de l'égalité des sexes, en dépit des dispositions constitutionnelles, de l'inscription de l'égalité des sexes dans le PSDH et de l'existence d'une politique sur le genre, la persistance des inégalités basées sur le genre dans la société haïtienne limite une jouissance équitable des droits entre les hommes/garçons et les femmes/filles. Les violences basées sur le genre sont élevées et fréquentes.

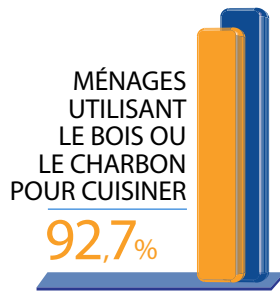


Dans l'ensemble, au moins 13 % des femmes haïtiennes ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque avec un taux plus élevé parmi les femmes en union, sans cohabitation, et celles en rupture d'union (18 %, chacune). La représentativité des femmes à des postes électifs et aux postes de direction dans la fonction publique est faible. 33% des agents de la fonction publique en Haïti sont des femmes, 17% occupent des postes de direction. Il existe également des écarts de revenus discriminatoires. Selon l'ECVMAS, en 2012, le revenu moyen du travail était de 5,316.00 gourdes par mois au niveau national. Il était de 3,855.00 gourdes par mois chez les femmes contre 6,454.00 gourdes chez les hommes. Dans les zones rurales, 67,7% des femmes travaillent dans le secteur informel alors que dans les zones urbaines, elles sont un peu plus de 50%. Les femmes sont plus touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique que les hommes en raison de leur prédominance dans les activités agricoles.

En ce qui concerne la résilience des territoires et des populations, la dégradation des écosystèmes marins et terrestres est particulièrement préoccupante en Haïti. Elle limite fortement le développement des territoires d'une

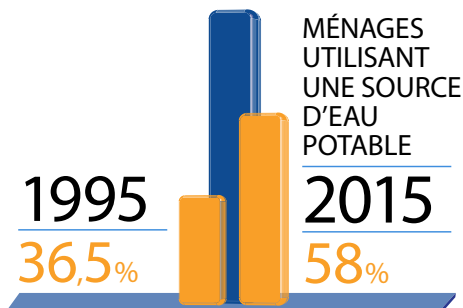
part et de l'autre augmente de manière drastique la vulnérabilité de la population vivant sur ces territoires.

La proportion de zones forestières originales ¹⁵ est estimée entre 2 et 4 % de la superficie du pays.

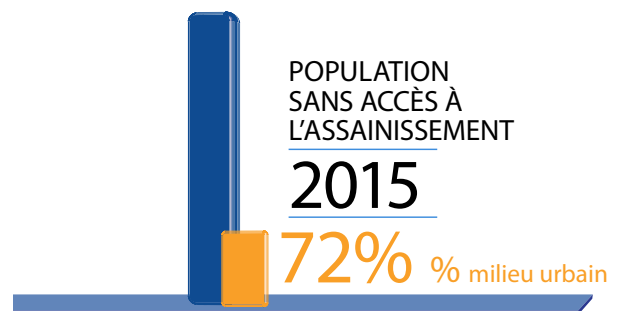


En 2012, 92,7 % des ménages haïtiens utilisaient toujours un combustible solide (bois ou charbon) pour cuisiner.

Plus de 96 % de la population est exposée à au moins deux aléas naturels. Haïti a le plus haut indice de vulnérabilité aux ouragans de la région des petits États insulaires : 12,9 sur une échelle de 13.



La proportion des ménages ne disposant d'un assainissement amélioré (défécation à l'air libre) reste de 72% malgré les progrès depuis 1995 (augmentation de 18% à 28% du pourcentage de la population ayant accès à une installation sanitaire améliorée entre 1990 et 2015), selon les dernières estimations du Gouvernement en collaboration avec ses partenaires de l'ONU (Joint Monitoring Program OMS-UNICEF, 2016). En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, en 2015,



42% de la population n'avait pas encore accès. (Joint Monitoring Program OMS-UNICEF, 2016).

La résilience des territoires et des populations est souvent mise à l'épreuve par la récurrence des crises humanitaires. En effet, le contexte humanitaire en Haïti demeure complexe et fragile en raison de multiples facteurs de risque, notamment la prévalence du choléra, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et la malnutrition due à la sécheresse, la crise migratoire et binationale avec la République Dominicaine, les catastrophes naturelles, ainsi que la présence

¹⁵ Sans compter des arbres cultivés, qui selon une récente étude atteint 32%. Ces données sont néanmoins toutes des estimations, car il n'existe pas aujourd'hui de mesure exacte du couvert végétal et forestier en Haïti, ce qui en soit est problématique.

60 000 déplacées suite au tremblement de terre de 2010. Le choléra reste une des menaces les plus sérieuses pour la population à cause de l'accès limité à l'eau potable et aux systèmes modernes d'assainissement et d'hygiène. Bien que le nombre de personnes touchées par le choléra ait diminué de manière significative depuis le début de l'épidémie (de 350.000 cas en 2011 à quelque 36.000 en 2015) la lutte contre l'épidémie est loin d'être gagnée. En effet, le ministère de la santé a rapporté 36,045 cas suspects de choléra et 322 décès en 2015, et l'impact de l'ouragan Matthew en octobre 2016 vient ajouter de nouveaux risques de propagation de l'épidémie dans les départements du Sud et de la Grande Anse. Les estimations actuelles indiquent que 25.000 personnes peuvent contracter la maladie en 2016, alors que 1.350.000 personnes peuvent être affectées indirectement. La crise binationale figure également parmi les préoccupations du gouvernement. D'après les figures de suivi à la frontière d'OIM, de la mi-Juin 2015 à Septembre 2016, près de 25.000 haïtiens déclarent avoir été déportés par les autorités dominicaines, tandis que 84.000 disent être retournés en Haïti d'eux-mêmes. Quelle que soit la raison de leur retour en Haïti, ces migrants sont dans la grande majorité en situation d'extrême vulnérabilité : 1.161 mineurs non-accompagnés ont été identifiés tandis que 66% des personnes interrogées ont déclaré n'avoir aucun document d'identité et plus de 5.000 ménages disent être enregistrés dans le Plan National de Régularisation des Etrangers (PNRE) mis en place par les autorités dominicaines.

La réponse humanitaire a été efficace. L'État haïtien, avec l'appui des Nations unies et des autres partenaires au développement, a fourni des efforts indéniables pour faire face aux crises humanitaires. Les plans de contingence sont élaborés et mis en œuvre chaque année. Il s'investit dans la mobilisation des ressources.

Dans le domaine de la Gouvernance, la Constitution amendée de 1987 a affirmé l'égalité des citoyens devant la loi, le pluralisme démocratique, l'organisation régulière des élections pour le libre choix des gouvernants par les gouvernés et l'alternance démocratique. Elle a consacré l'égalité entre les femmes et les hommes et a prescrit aussi le principe du quota minimum de 30% de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics. On peut donc affirmer que la Constitution de 1987 amendée a posé les bases de la construction d'une société haïtienne démocratique.

Cependant, l'alternance démocratique reste un véritable défi depuis le démarrage de la transition démocratique en 1986. En effet, de 1987 à ce jour, 18 présidents se sont succédés à la tête de la magistrature suprême. Les conflits entre les pouvoirs exécutif et législatif sont récurrents et dégénèrent toujours en crises politiques aiguës. **Le fonctionnement et l'administration de la justice** font face à des défis majeurs résultant des dysfonctionnements qui paralysent l'appareil judiciaire, et d'un cadre juridique obsolète et anachronique. A titre d'illustration des contreperformances du système judiciaire, on peut signaler que 71% des personnes en détention

en attente de leur procès ont eu leurs droits violés en termes de respect de la procédure judiciaire. La surpopulation carcérale a été estimée à 359%. L'accès des femmes à la justice est très préoccupant. En effet, le traitement des cas de violence basée sur le genre se heurte à plusieurs barrières en raison de l'usage privilégié du français dans les cours et tribunaux, des facteurs économiques tels le faible niveau de revenus et les coûts des services judiciaires, l'ignorance ou la faible connaissance des droits par la population.

La sécurité publique demeure précaire en Haïti particulièrement à Port-au-Prince en raison du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, et du non-respect et de la non-application effective des lois qui favorisent l'impunité. Les statistiques disponibles sur l'état de la sécurité montrent une augmentation des homicides, des manifestations violentes sur les places publiques, des cas de lynchage public, des cas de violence sexuelle basée sur le genre. A titre indicatif, du 1er septembre 2015 au 1er mars 2016, il a été enregistré 567 homicides. Près de 83 % de ces 567 homicides restent concentrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et presque la moitié de ces 83 % seraient liés à des luttes entre bandes organisées.

En dépit des efforts accomplis dans la mise en œuvre des réformes, **la gouvernance administrative et locale** reste périalisée par les faibles capacités des institutions étatiques dans l'application des lois et la mise en œuvre des politiques publiques, la centralisation des décisions et la concentration des services dans l'aire métropolitaine. Il convient aussi

de citer l'absence d'une loi organique sur la décentralisation qui est un sérieux handicap pour la promotion de la gouvernance locale. Le fonctionnement de l'administration centrale et des administrations locales est miné par l'absence de coordination de l'action administrative, les dédoublements des fonctions et les duplications des services, l'absence de mécanismes de participation et de contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques, le manque de transparence et de culture de reddition des comptes, le clientélisme, le népotisme, la corruption et l'impunité. La faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision est aussi une faiblesse majeure de l'administration publique et des collectivités territoriales.

L'accès à l'information en Haïti reste un enjeu et une préoccupation majeure notamment à cause de l'environnement marqué par l'instabilité politique chronique. La plupart des analyses disponibles sont unanimes sur les faiblesses suivantes : Aucune loi ne met en œuvre l'article 13 de la CADH et les articles 28 et 40 de la Constitution haïtienne garantissant le droit à la liberté d'expression ; L'absence d'une loi réglementant le droit d'accès à l'information ; L'absence d'une procédure administrative permettant de répondre aux demandes d'accès à l'information formulées par les citoyens haïtiens.

La Participation citoyenne. Dans son préambule, la Constitution haïtienne de 1987 fait de la participation citoyenne une composante fondamentale de la démocratie participative. Elle se réfère à la concertation et la participation des ci-

toyens aux grandes décisions engageant la vie nationale. Cependant, en dépit des progrès enregistrés dans la promotion de la participation citoyenne, la revendication de la population particulièrement des jeunes et des organisations de la société civile à participer effectivement à tous les processus de prise de décision reste très forte. L'une des causes immédiates de la récurrence des conflits socio-politiques depuis 1986 est imputable à la faiblesse de la participation citoyenne au processus d'élaboration des lois, aux différentes étapes du cycle des politiques publiques notamment l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation.

A la suite de l'identification des problèmes majeurs qui ont été étagés ci-dessus, le Bcp a cerné leurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes. A la lecture de l'analyse, on note des causes communes aux différentes thématiques. Sans être exhaustif, les principales causes sont exposées ci-dessous.

La pauvreté est essentiellement imputable aux **causes immédiates** ci-après : Les faibles niveaux d'instruction, d'alphabétisation, de qualification professionnelle, de connaissances et d'informations, de revenus, des capacités pour faire valoir les droits ou assumer les obligations. Elles ont également trait au manque ou à l'insuffisance d'outils de gouvernance (politique, stratégies, plans, programmes), des moyens de subsistance, d'infrastructures de base, d'équipements et d'intrants. Mais, elle est engendrée par les principales **causes sous-jacentes** suivantes : La croissance économique très faible, peu inclusive et peu génératrice d'emplois ; la faible

croissance du secteur agricole ; le chômage chronique ; les autres déséquilibres macroéconomiques (l'inflation, les déficits de la balance des paiements, etc.) ; les vulnérabilités de la population aux désastres naturels et au changement climatique ainsi qu'aux crises humanitaires récurrentes ; le faible niveau d'accès aux services sociaux de qualité ; le faible niveau d'accès aux systèmes modernes d'assainissement et d'hygiène ; le faible accès à l'énergie notamment à l'électricité.

Le faible accès et la faible utilisation des services sociaux de qualité sont attribués aux principales **causes immédiates** suivantes : La faible couverture des structures offrant les services ; La dotation insuffisante et la répartition parfois inégale des ressources humaines ; Le nombre limité et la qualité des infrastructures, et la dotation insuffisante en équipements ; La faible dotation et l'approvisionnement irrégulier en médicaments et consommables. Ils découlent également des principales **causes sous-jacentes** ci-après : La gouvernance peu efficace des secteurs ; Les Faiblesses en termes de disponibilité des instruments de politique, de stratégie et de planification, et de ciblage des groupes les plus vulnérables et des disparités régionales ; Les faiblesses dans la production des données statistiques ; Le faible leadership, la faible coordination et appropriation des interventions des partenaires au développement ; L'absence de la politique culturelle et de la loi organique du ministère de la culture ; La faible application des lois et des textes réglementaires dans ces différents sec-

teurs sociaux ; L'absence d'une loi relative aux PVVIH.

La faible résilience des territoires et de la population est imputable aux **causes immédiates** suivantes : L'insuffisance des ressources humaines qualifiées ; le manque d'outils de planification spatiale ; l'absence d'une cartographie des risques et des désastres naturels ; l'existence d'un cadre légal incomplet ; les faibles connaissances des populations et leurs capacités limitées pour l'utilisation des options d'adaptation au changement climatique ; Le manque de capacités des mairies pour la gestion des déchets ; Le manque de stratégie pour valoriser les sources d'énergie renouvelables.

Parmi, **les causes sous-jacentes** de ce problème, on peut citer : La dégradation des services écosystémiques clés par des pratiques d'exploitation non durables ; La pollution de l'environnement et l'atteinte à la santé publique par le déversement sans contrôle et sans valorisation des déchets solides et liquides ; Le développement anarchique des territoires ; Le cadre stratégique de gestion des risques et désastres obsolète et peu performant ; La faiblesse du ministère de l'environnement qui n'est pas doté d'une loi organique ; La faible prise en compte dans le PNGRD de la dimension de prévention ; La concentration des investissements avec forte dépendance au niveau central et enclavement des zones rurales.

L'égalité des sexes est handicapée par les principales **causes immédiates** suivantes : Les faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation ; Le manque ou le faible niveau de revenu /L'appartenance à

un ménage pauvre ; Les faibles connaissances des droits et les faibles capacités de la population particulièrement des femmes et des filles pour les faire prévaloir ; Les faibles capacités du ministère en charge de l'égalité du genre ; Le faible engagement et les faibles capacités des autres ministères en matière d'égalité de genre ; Les faibles capacités des associations particulièrement des Organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour la promotion de l'égalité de sexes. La persistance et la gravité de ce problème peuvent être attribuées aux **causes sous-jacentes** ci-après : L'absence de mesures d'accompagnement (juridiques et sociales) ; L'absence de mesures adéquates pour une meilleure participation des femmes dans les postes de prise de décision ; La faible application du principe du quota de 30% ; La répartition inégale de ressources publiques pour répondre aux besoins et intérêts spécifiques des femmes ; Le manque de coordination entre les acteurs et les mécanismes impliqués dans l'égalité de genre ; L'absence de données sexo-spécifiques pour guider les actions des pouvoirs publics ; les normes de genre inégalitaires encore prévalentes dans la société.

La Gouvernance est minée par les principales **causes immédiates** suivantes : Les faibles capacités des acteurs politiques, des élites et de la société civile à observer des règles de gouvernabilité, et une tendance à ne pas remédier à une logique de confrontation au détriment des intérêts de la majorité du peuple haïtien ; La faiblesse de la coordination de l'action gouvernementale entre les institutions et au sein des institutions elles-mêmes ; La pléthore des partis politiques

et l'incapacité des élus et autres acteurs politiques à rassembler les membres de leur groupe/plateforme politique ; La pratique de manipulation ou instrumentalisation de la population à des fins politiques ; La pratique non transparente et réglementaire des modalités de nomination et révocation des magistrats du Parquet ; Le faible niveau de formation des acteurs du secteur de la sécurité et de la justice, et l'absence de connaissance précise de la règle de droit. Le problème de la Gouvernance est aussi attribué aux principales **causes sous-**

jaçentes ci-après : Le non-respect et/ou la violation récurrente de la Constitution du pays ; La faible volonté politique de faire avancer le processus de décentralisation et l'inexistence d'un cadre légal global ; La faible dotation en ressources budgétaires des collectivités locales ; L'absence d'initiatives durables allant dans le sens de la réconciliation sociale ; La professionnalisation insuffisante des acteurs judiciaires ; Le Cadre légal obsolète et anachronique en matière pénale, civile, commerciale et sociale.

Les causes profondes communes à tous les problèmes majeurs pointent essentiellement la gouvernance particulièrement la gestion des affaires publiques peu respectueuse des droits de l'homme et peu soucieuse des principes de bonne gouvernance qui minent la stabilité politique et institutionnelle. Elles ont également mis en exergue la pauvreté multidimensionnelle, l'organisation sociale et les systèmes de valeurs, singulièrement, les pesanteurs culturelles, le système

économique notamment l'extraversion de l'économie nationale, les catastrophes naturelles et le changement climatique.



Photo Logan Abassi UN/MINUSTAH

Le Bcp a apporté un éclairage sur les points forts et les points faibles du cadre de planification, de programmation et de gestion de l'aide en mettant l'accent sur la gestion de l'information du développement qui est une question épineuse pour le suivi du PSDH. Il est apparu que malgré les efforts notables accomplis par le gouvernement en matière de planification stratégique et de programmation, la production des données statistiques demeure un sérieux défi.

Le Bcp a révélé que les titulaires des droits et les détenteurs d'obligations identifiés ont des faibles capacités pour jouer leurs rôles respectifs. Précisément, les titulaires des droits ont des connaissances limitées sur leurs droits fondamentaux et de faibles capacités pour les faire valoir. En revanche, les détenteurs d'obligations sont également confrontés à une insuffisance des capacités pour jouer pleinement et efficacement leurs rôles.

En tenant compte des problèmes majeurs et de leurs causes, et à la lumière de l'analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces conduites par l'équipe pays des Nations unies, le Bcp a apprécié les avantages comparatifs des Nations unies. Il est apparu que l'équipe pays des Nations unies dispose de forces qui peuvent lui permettre de minimiser ses faiblesses et appréhender les menaces non comme des situations fatales mais comme des opportunités.

spécifiques des agences et des expertises qui constitue un atout indéniable pour répondre aux besoins multiformes des partenaires nationaux ; (iii) la présence, la connaissance et l'expérience acquises dans le pays ; (iv) la richesse des leçons apprises et des bonnes pratiques accumulées qui sont des mines de connaissances et d'informations pour guider les interventions ; (v) la neutralité politique, la priorité accordée au dialogue des politiques et la flexibilité des Nations unies



Photo UNICEF

Parmi les avantages comparatifs de l'équipe des Nations unies à Haïti, on peut citer : (i) le mandat des Nations unies qui fonde sa légitimité à assurer la veille et renforcer les capacités des institutions publiques et d'autres partenaires nationaux pour le respect, la réalisation et la protection des droits de l'homme garantis par les traités et les conventions ratifiés par le pays ; (ii) la diversité des mandats

dans la programmation ; (vi) L'attention et la priorité accordée aux droits de l'homme, et aux personnes et groupes les plus vulnérables dans les interventions ; (vii) L'alignement aux priorités nationales des programmes des agences ; (viii) L'expertise diversifiée des Nations unies pour assurer le conseil stratégique et fournir l'appui technique en matière d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des programmes et

des projets ; (ix) L'expertise diversifiée et l'expérience des Nations unies pour appuyer le gouvernement dans la contextualisation et l'opérationnalisation du programme de développement durable ; (x) La capacité d'assister le gouvernement dans la réponse aux crises humanitaires ; (xi) Le rôle mobilisateur et de coordination des partenaires dans le domaine du développement.

A la faveur de ses avantages comparatifs, l'équipe pays des Nations unies peut aider le gouvernement à relever les défis majeurs identifiés par le Bcp en se focalisant sur le renforcement des capacités des titulaires des droits et des détenteurs des obligations. Mais, le renforcement des capacités devra reposer sur une évaluation rigoureuse et un programme de renforcement des capacités. Précisément, l'équipe des Nations unies pourra apporter une contribution significative à travers : **(i) Le conseil stratégique** dans l'élaboration et l'application des lois, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des projets de développement ; **(ii) Le travail des normatif ; (iii) Le plaidoyer et la communication stratégique sur les droits de l'homme ; (iv) Le partage de l'information stratégique ; (v) L'appui à la fourniture des services et des équipements ; (vi) L'appui au gouvernement pour le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources ; (vii) La mise en place des systèmes d'information de gestion et la production des données** pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets.

En tenant compte des avantages comparatifs, le Bcp montre que l'équipe des Nations unies devrait se concentrer sur les domaines d'intervention prioritaires privilégiés par l'analyse notamment la réduction de la pauvreté et l'emploi, l'accès et l'utilisation des services sociaux y compris la culture, l'égalité des sexes, la résilience et la gouvernance.

Le choix des interventions clés à entreprendre à l'intérieur de ces domaines devrait avant tout être justifié par les principales exigences suivantes : **(i) la focalisation sur les droits de l'homme et la pauvreté multidimensionnelle ; (ii) l'appui au gouvernement pour la contextualisation et l'opérationnalisation du programme de développement durable notamment des ODD ; (iii) l'alignement aux priorités nationales déclinées dans le PSDH et le dialogue des politiques** avec les partenaires nationaux notamment avec le gouvernement ; **(iv) le ciblage des zones, des groupes et des personnes les plus vulnérables ; (v) La cohérence des interventions des entités des Nations unies ; (vi) le développement des partenariats ; (vii) la prise en compte transversale de l'égalité de sexes et de la problématique humanitaire ; (viii) L'appui à la production des données.**

Équipe Pays des Nations Unies en Haïti

<http://ht.one.un.org>

BIT Bureau international du Travail

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA Fonds international de développement agricole

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMM Organisation Météorologique Mondiale

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OPS/OMS Organisation Panaméricaine de la Santé/ Organisation mondiale de la santé

PAM Programme alimentaire mondial

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNDSS Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets